



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 17 décembre 2022

Membres en exercice :

9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Représentés:

Excusés: Marc VALLVE

Absents:

Secrétaire de séance: Amandine RAUZY

Objet: RÉFÉCTION TOITURE MAIRIE - CHOIX DU DEVIS

Délibération n°: DE_2023_004

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux travaux de réfection de la toiture de la Mairie

Ces travaux consisteraient à changer uniquement la couverture du toit, soit le changement des pannes, des chevrons, de la volige et des tuiles.

L'isolation étant existante au sol, elle sera conservée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal plusieurs devis :

Devis n°1 :

Entreprise DOS SANTOS Georges
14 751.74 € HT, TVA 20 % 2 950.35 €
17 702.09 € TTC

Devis n°2 :

Entreprise MIKA CONSTRUCTION
14 869.50 € HT, TVA 20 % 2 973.90 €,
17 843.40 € TTC

Devis n°3 :

Entreprise AGUILAR Philippe + entreprise Générale du Bâtiment
8 325.00 € HT (AGUILAR), 4 698.00 € HT (Générale du Bâtiment),
TVA 20 % 1 665.00 € + 939.60 €,
9 990.00 € TTC + 5 637.60 € TTC
Montant total HT : 13 021.00 €
Montant total TVA : 2 606.60 €
Montant total TTC : 15 627.60 €

Le Maire propose également de prioriser la demande de DETR en numéro 2.

Le choix des membres du Conseil Municipal se porte à l'unanimité sur l'entreprise DOS SANTOS Georges pour les montants suivants :

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/01/2023
009-210902490-20221217-DE_2023_004-DE

14 751.74 € HT, TVA 20 % 2 950.35 €, **17 702.09 € TTC**
Ainsi que de priorisé la demande DETR en numéro 2.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/01/2023 009-210902490-20221217-DE_2023_004-DE